

Mission 81^{ème} Session du Conseil des Ministres ACP 20-22 juin 2005 Bruxelles (Belgique) 30^{ème} Conseil des Ministres ACP – UE, 24-25 juin 2005, Luxembourg

La 81^{ème} Session du Conseil des Ministres ACP tenu du 20-22 juin 2005, à Bruxelles avait pour objectif de préparer les positions du groupe ACP face au défi du millénaire et de procéder à la révision à mi-parcours de l'Accord de Cotonou à travers l'annexe IV.

La 30^{ème} conseil des ministres ACP-UE devait aboutir à des positions communes en affirmant une proximité politique.

La délégation djiboutienne était conduite par le Ministre de l'Economie des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation et en sa qualité d'Ordonnateur National du Fond de Développement Européenne (FED) Monsieur Ali FARAH ASSOWEH . Etaient accompagné de son Excellence l'Ambassadeur de Djibouti, accrédité auprès de la Commission Européenne M. Mohamed MOUSSA CHEHEM, du Secrétaire Général des Finances M. Mohamed ABDI DOUKSIEH , du chef de division des organisations multilatérales du Ministère des Affaires Etrangères M. Mohamed IDRIS FARAH ainsi que de la responsable du suivi des projets FED à la Direction du Financement Extérieur du Ministère des Finances Mme Fato ABDULKADER ABDOURAHMAN .

Lors de cette 81^{ème} session, il a été débattu aussi bien des questions institutionnelles, des opérations commerciales, ainsi que des questions politiques et sociales, reflétant les inquiétudes du groupe A.C.P.

S'agissant des opérations institutionnelles , des mesures transitoires pour l'application de certaines dispositions de l'Accord de Cotonou révisé ont été introduite pour aboutir à un consensus. Ainsi le délai de ratification de l'Accord de Cotonou révisé a été prévu pour 18 mois aussi bien pour le groupe A.C.P. que les hauts membres de l'Union Européenne.

Par ailleurs, dans un souci commun de dégager des solutions constructives, les parties se sont engagées de lutter contre le terrorisme et la prolifération des armées de destructions massive. Toutefois, le groupe ACP a obtenu l'assurance que ces mesures transitoires ne doivent pas être conditionné par la dotation des ressources financières afin de ne pas pénaliser les pays bénéficiaires.

Pour les questions commerciales , les consultations ont été portées sur la banane, le sucre, le coton et ainsi que le Comité pour le financement du développement (CFD).

Le Comité pour le Financement du Développement a traité les résolutions portant sur le financement des Objectifs du Millénaire du Développement (OMD) et les recommandations de la commission pour l'Afrique. Des engagements ont été pris par la communauté internationale concernant la réalisation des objectifs du millénaire, lors de la conférence des Nations Unies sur le financement du développement (Monterrey 2003) afin de consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide politique au développement (APD) .

Le groupe ACP a fait les recommandations au projet de déclaration ACP- UE pour le sommet des Nations Unies du mois de septembre 2005, qui ne reflètent pas la position ACP. Le projet de déclaration n'aborde pas des opérations d'une importance capitale telles que :

- un renouvellement de l'initiative politique pour le financement des OMD
 - l'allégement de la dette
 - la gouvernance commerciale

- les sources de financement nouvelles et additionnelles
- le VIH/SIDA
- les initiatives régionales en matière de développement .

Ainsi le projet et la déclaration met davantage l'accent sur les question politiques que sur les aspects liés au développement et au financement qui sont les principales préoccupations du groupe ACP.

Cette question a été reporté en donnant mandat au Comité des Ambassadeurs conjoints de repositionner les points de vue afin d'aboutir à une déclaration commune au sommet de septembre 2005.

En marge de ces opérations commerciales, le CFD a soulevé la problématique de l'utilisation du milliard conditionnel, dont les nouvelles facilités de financement ont été introduites par le groupe ACP , telle que l'énergie, les catastrophes naturelles.

Le groupe ACP-UE s'est accordé sur l'allocation de cette ressource et cela dans un souci de renforcer les liens de solidarité.

Pour les questions politiques et sociales , une initiative du groupe ACP a été introduite dans le processus d'aide au développement, la facilité contre les catastrophes naturelles face au danger des bouleversements climatiques, la gestion de l'environnement mondiale et la gestion des risques de catastrophes devront être soutenue pour le renforcement des activités de prévention. Ainsi les deux parties se sont mis d'accord sur la nécessité de créer une facilité conjointe afin d'atténuer les risques de catastrophes et de mettre en place un mécanisme d'alerte précoce efficace centré sur les populations.

En marge de ces questions, la Somalie a introduit une requête pour réintégrer le concert du groupe des ACP et à demander l'assistance du Secrétariat général des ACP afin de bénéficier des financements de l'Accord de Cotonou. De son côté l'Union Européenne tout en se félicitant de l'avancée politique du pays, a conditionné son engagement par la signature au préalable du Document de Stratégie définissant les axes de partenariat entre les deux parties .Le Secrétariat ACP va examiner la problématique des arriérés du pays au contribution du Budget ACP. Dans l'ensemble la question somalienne a reçu un écho favorable pour son admission au sein du groupe ACP-UE.

Par ailleurs une déclaration conjointe sur VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose a été adoptée pour mettre en œuvre des stratégies efficaces de lutte contre ces maladies. A la lumière de ces questions d'une importance capitale, le groupe des ACP ainsi que les pays membres de l'Union Européenne ont procédé à la signature de cérémonie de l'Accord de partenariat révisé, afin d'approfondir et de moderniser le principe de partenariat en devenant une véritable alliance politique.